

Nombre de conseillers en exercice : 51
Nombre de conseillers présents : 37
Nombre de conseillers votants : 46

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} juillet à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Val'Éyrieux, dûment convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement en Mairie de Saint Christol, sous la présidence de M. le Dr Jacques CHABAL.

Étaient présents : M. Alain BACONNIER, M. Thierry GIROT, M. Dominique BRESSO, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Didier ROCHETTE, M. Gaëlord VIALLE, M. Alain CLAUZIER, Mme Nadine RAVAUD, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Antony CHEYTION, Mme Marie-Christine ROURE, M. Gérard CUMIN, Mme Brigitte CHANEAC, M. Roger PERRIN, Mme Nicole GRATESOL, M. Marcel COTTA, M. Gilbert FONTANEL, M. Patrick MARCAILLOU, Mme Carine PONTON, M. Michel MARMEYS, Mme Isabelle BOUCHARDON, Mme Céline SAUSSE, M. Nicolas FREYDIER, M. Maurice SANIEL, M. Didier BOUET, Mme Sonia MERCURY, M. Gérard SANIEL, Mme Catherine FAURE, M. Yves LE BON, Mme Sylviane BOISSY, M. René COSTE, Mme Jeanine CHAREYRON, M. Dorian REY, M. Florent DUMAS.

Absents excusés représentés : M. Philippe CRESTON pouvoir à Dr Jacques CHABAL, M. Didier VOLLE représenté par M. Patrick BRUN, Mme Johanna HORNEGG pouvoir à Mme Monique PINET, Mme Françoise ROCHE représentée par M. Gérard NEBOIT, M. Michel VILLEMAGNE pouvoir à M. Patrick MARCAILLOU, Mme Nadège VAREILLE pouvoir à Mme Isabelle BOUCHARDON, Mme Cécile VINDRIEUX pouvoir à Mme Carine PONTON, M. Christophe GAUTHIER pouvoir à M. Michel MARMEYS, Mme Josyane ALLARD CHALANCON pouvoir à M. Maurice SANIEL, M. Antoine CAVROY pouvoir à M. Thierry GIROT, Mme Marie-Françoise PERRET pouvoir à M. Florent DUMAS.

Absents excusés : Mme Josette CLAUZIER, M. Denis SERRE, M. Jean-Marie FOUTRY.

Absents : M. Etienne ROCHE, Mme Aline FARRE.

Secrétaire de séance : M. Nicolas FREYDIER

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 8 avril 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.

Délibération n° 2024-0701001 examinée le 01/07/2024 - Prescription du PLUi

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de : prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui couvrira l'intégralité du territoire communautaire. Le PLUi, une fois approuvé, viendra se substituer aux dispositions des PLU et cartes communales actuellement en vigueur ; approuver les objectifs poursuivis comme exposé précédemment ; mettre en œuvre les modalités de concertation définies dans cette délibération afin de permettre l'information et l'expression du public au cours de la procédure d'élaboration du PLUi ; approuver la charte de gouvernance annexée à la présente délibération qui présente les modalités de collaboration avec les communes membres ; inscrire en section d'investissement du budget général les dépenses prévues pour la réalisation de ce projet sur l'ensemble des exercices concernés ; autoriser Monsieur le Président à signer tout acte, tout contrat, convention ou toute pièce nécessaire pour mener à bien le PLUi ; solliciter la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) auprès de l'Etat ou toutes autres subventions de tout autre organisme pour les dépenses liées à l'élaboration du PLUi.

Délibération n° 2024-0701002 examinée le 01/07/2024 - Avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte Eyrieux Clair

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la modification statutaire du Syndicat Mixte Eyrieux Clair pour changement du nom de la collectivité ; donne à M. le Président les pouvoirs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2024-0701003 examinée le 01/07/2024 - Avis sur la modification des statuts du Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve la demande de modification statutaire du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche :

VOTES POUR : 0

VOTES CONTRE : 28

ABSTENTIONS : 18

En conséquence, le Conseil communautaire, à la majorité des membres présents et représentés, émet un avis défavorable sur le projet de statuts modifiés tel qu'il a été adressé aux conseillers communautaires.

Délibération n° 2024-0701004 examinée le 01/07/2024 - Désignation des délégués à la CLECT

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, annule et remplace par la présente la délibération du 11 décembre 2023 ; désigne les conseillers municipaux suivants comme membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Accons	Josette CLAUZIER	Annie MERCIER
Albon d'Ardèche	Alain BACONNIER	Danièle SUTER
Arcens	Thierry GIROT	Joëlle COURTAULT
Belsentes	Raymond FAYARD	Dominique BRESSO
Chanéac	Didier ROCHETTE	Christian JOZY
Devesset	Etienne ROCHE	Philippe MOUNARD
Dornas	Guy DALLARD	Karine AUFFEUVRE
Issamoulenc	Philippe CRESTON	Chantal BERNARD
Jaunac	Alain CLAUZIER	François GINESTET
Lachapelle sous Chanéac	Michelle THOMAS	Didier VOLLE

Le Chambon	Nadine RAVAUD	Jean-Pierre FAURE
Le Cheylard	G�rard CUMIN	Antony CHEYTION
Mariac	Marcel COTTA	Gilbert FONTANEL
Mars	G�rard NEBOIT	Fran�oise ROCHE
Rochepeule	Jean-Marie FOUTRY	Pascal DELORME
St Agr�ve	Michel VILLEMAGNE	Laurent CROS
St And�ol de Fourchades	Vincent DALLARD	Josyane ALLARD-CHALANCON
St Andr� en Vivarais	Antoine CAVROY	Brigitte CHARRIER
St Barth�lemy le Meil	Patrick ARSAC	Christine MAZET
St Christol	Danielle COULOMB	Christophe HUBAC
St Cierge sous Le Cheylard	Maurice SANIEL	Dominique RICHARD
St Cl�ment	Didier BOUET	Anne-Catherine JACQUESSON
St Genest Lachamp	Sonia MERCURY	Eliane MARTIN
St Jean Roure	G�rard SANIEL	Daniel ROUSSET
St Jeure d'Andaure	H�l�ne DEBERGH	Sylvain CHANTRE
St Julien d'Intres	Catherine FAURE	Patrice FAURE
St Martin de Valamas	Yves LE BON	Jonas NOYER
St Michel d'Aurance	Jacqueline DUDAL	Jordy DELIMARD
St Pierreville	Florent DUMAS	Marie-Fran�oise PERRET

D lib ration n  2024-0701005 examin e le 01/07/2024 - Attribution des fonds de concours 2024

→ Le Conseil communautaire, apr s en avoir d lib r , **  l'unanimit **, approuve l'expos  du Pr sident ; d cide l'attribution des fonds de concours tels qu'indiqu s dans le tableau ; charge M. le Pr sident de toutes les d marches n cessaires   son ex cution.

D lib ration n  2024-0701006 examin e le 01/07/2024 - D cision modificative n 1 budget g n ral

→ Le Conseil communautaire, apr s en avoir d lib r , **  l'unanimit **, adopte les ouvertures et transferts de cr dits tel que propos .

D lib ration n  2024-0701007 examin e le 01/07/2024 - D cision modificative n 1 budget eau

→ Le Conseil communautaire, apr s en avoir d lib r , **  l'unanimit **, adopte les ouvertures et transferts de cr dits tel que propos .

D lib ration n  2024-0701008 examin e le 01/07/2024 - D cision modificative n 1 budget activit s  co

→ Le Conseil communautaire, apr s en avoir d lib r , **  l'unanimit **, adopte les ouvertures et transferts de cr dits tel que propos .

D lib ration n  2024-0701009 examin e le 01/07/2024 - Attribution des subventions 2024 aux associations sportives

→ Le Conseil communautaire, apr s en avoir d lib r , **  l'unanimit **, approuve le tableau des subventions aux associations sportives tel que propos  ; dit que les d penses sont pr vues au Budget G n ral 2024 ; autorise le Pr sident   signer toutes pi ces relatives   la r alisation de cette d cision.

Délibération n° 2024-0701010 examinée le 01/07/2024 - Règlement de prêt de matériel

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte le règlement de prêt de matériel aux associations et aux communes pour l'organisation d'événements publics ; charge M. le Président de toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024-0701011 examinée le 01/07/2024 - Aide aux stagiaires BAFA et BNSSA de Val'Eyrieux

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide l'attribution d'une aide financière de 250 € aux stagiaires résidant sur Val'Eyrieux qui auront suivi intégralement ces stages de base BAFA ou obtenu le BNSSA ; charge Monsieur le Président de toutes les démarches concourant à la bonne exécution de la présente.

Délibération n° 2024-0701012 examinée le 01/07/2024 - Tarification de l'eau

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, annule et remplace la délibération du 19 juin 2023 ; adopte les tarifs eau potable suivants à compter du 1^{er} juillet 2024 : Abonnement annuel = 63,00 € / Consommation (par m³) = 0,46 € ; charge M. le Président de toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024-0701013 examinée le 01/07/2024 - Tarification de l'assainissement collectif

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, annule et remplace la délibération du 4 octobre 2021 ; adopte les tarifs assainissement suivants à compter du 1^{er} juillet 2024 : Abonnement annuel = 53,00 € / Consommation (par m³) = 0,70 € ; charge M. le Président de toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024-0701014 examinée le 01/07/2024 - Convention d'achat d'eau en gros à la commune du Chambon sur Lignon

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise M. le Président à signer la convention entre la Commune du Chambon sur Lignon et la Communauté de communes pour la fourniture d'eau ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024-0701015 examinée le 01/07/2024 - Signature de la convention avec l'association Typographie & Poésie

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec l'association Typographie & Poésie ; autorise Monsieur le Président à signer la convention et le charge de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

Délibération n° 2024-0701016 examinée le 01/07/2024 - Règlement des études de Val'Eyrieux Musique

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, annule et remplace par la présente la délibération du 19 juin 2023 ; adopte le règlement des études de l'école de musique intercommunale, qui s'appliquera à compter de la rentrée de septembre 2024 ; charge M. le Président de toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024-0701017 examinée le 01/07/2024 - Attributions aux porteurs de projet de la fête de la science

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte les reversements présentés au titre de subventions pour l'organisation de la Fête de la Science en Ardèche en 2024, sous réserve des pièces transmises, conformément à l'appel à projets ; autorise le Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2024-0701018 examinée le 01/07/2024 - Mise à jour des tarifs des produits dérivés de l'estiVAL

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, annule et remplace par la présente la délibération du 19 juin 2023 ; approuve la liste et les tarifs des produits dérivés vendus dans le cadre du festival « l'estiVAL », les autres tarifs de la régie restant inchangés ; charge le comptable public et le Président de la Communauté de communes, chacun en ce qui le concerne, de son exécution dont un exemplaire sera affiché aux lieux accoutumés.

Délibération n° 2024-0701019 examinée le 01/07/2024 - Revalorisation des titres restaurant

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à 33 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions**, décide de se prononcer favorablement sur la revalorisation des titres restaurant au 1^{er} juillet 2024 (valeur nominale à 5.80 € - prise en charge employeur à 60 %) ; indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

Délibération n° 2024-0701020 examinée le 01/07/2024 - Participation prévoyance

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, charge Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention ; précise que le montant annuel ainsi modifié est prévu au BP 2024 de la collectivité.

Délibération n° 2024-0701021 examinée le 01/07/2024 - Bonus attractivité petite enfance

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide l'augmentation du régime indemnitaire des agents de la crèche de Saint Agrève à hauteur de 100 € nets pour un agent à temps complet (et proratisé pour un temps partiel) à compter du 1^{er} juillet 2024 ; charge Monsieur le Président des démarches nécessaires auprès de la CAF de l'Ardèche ; précise que ces montants sont inscrits au chapitre 012 du budget général de Val'Eyrieux.

Délibération n° 2024-0701022 examinée le 01/07/2024 - Dématérialisation des bulletins de salaires et d'indemnités

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise la mise en œuvre de la dématérialisation des bulletins de salaires et d'indemnités à compter du 1^{er} septembre 2024 ; charge M. le Président des démarches nécessaires ; précise que les coûts sont inscrits au budget général de Val'Eyrieux.

Délibération n° 2024-0701023 examinée le 01/07/2024 - Modalités de fonctionnement du Compte Épargne Temps

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, annule et remplace par la présente la délibération du 30 octobre 2014 ; décide d'adopter les modalités ainsi proposées à compter du 1^{er} juillet 2024.

Délibération n° 2024-0701024 examinée le 01/07/2024 - Tableau des effectifs

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, modifie le tableau du personnel de la Communauté de communes Val'Eyrieux selon le tableau annexé à la présente ; charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre

Délibération n° 2024-0701025 examinée le 01/07/2024 - Modification de la délibération de vente d'un terrain ZA Prés Eyrieux à la SCI Aurance Immo

[Dorian REY ne prend pas part au vote]

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, annule et remplace la délibération du 26 février 2024 ; décide la vente d'une partie du lot composé des parcelles AB 479 et AB 471 d'une superficie approximative de 2 000 m² au prix de 25 € HT le m² à la SCI AURANCE IMMO ; autorise Monsieur le Président ou tout Vice-président à signer l'acte de vente et toute pièce s'y rapportant.